

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D278

Séance du 22 septembre 2011 - Convocation du 15 septembre 2011
Compte rendu affiché le 30 septembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Programmation CEL/CLAS

La commune de Neuville Sur Saône est engagée dans un Contrat Éducatif Local et dans un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité qui permettent, avec la participation des établissements scolaires et des associations locales, la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité et d'un ensemble d'activités socioéducatives sur le temps périscolaire pour les enfants de 6 à 16 ans. Toutes les activités sont encadrées par un professionnel qui anime un petit groupe d'enfants, ce qui facilite les apprentissages et les échanges. L'ensemble du dispositif ainsi que les éléments financiers sont présentés de manière détaillée au Conseil Municipal. Ainsi, le budget prévisionnel du Contrat Éducatif Local s'élève à 114 345,00 € avec une participation de l'État de 14 250,00 € et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 8 384,00 €. La participation de la Commune s'élève à 75 930,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat Éducatif Local et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,
- Vu la présentation du projet 2011/2012
- **Accepte le projet des actions à mener durant cette année scolaire 2011/2012,**
- **Accepte le plan prévisionnel de financement des activités avec une participation de la municipalité de 75 930,00 €,**
- **Accepte dans ce cadre la participation financière des communes bénéficiant du dispositif (Genay, Curis au Mt d'Or, St Germain au Mt d'Or, Albigny S/Saône, Fleurieu, Montanay) et par conséquent la possibilité pour les jeunes de ces communes de s'inscrire dans les ateliers du CEL de Neuville au collège Jean Renoir,**
- **Accepte la participation de tous les collégiens aux activités CEL/CLAS du collège Jean Renoir quelles que soient leurs communes de résidence. Les collégiens qui bénéficieront d'un tarif en fonction du quotient familial sont :**
 - Les collégiens scolarisés en ULIS, en SEGPA du fait du large secteur de recrutement de ces sections.
 - Les collégiens résidant à Neuville Sur Saône ou dans une commune ayant signé une convention avec la Mairie.
 - Pour tous les autres collégiens le tarif de la tranche Q3 sera appliqué.
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et conventions relatifs au bon fonctionnement du dispositif.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 22 septembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2011
- Publication ou affichage le 29/09/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 septembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.